

Séance du 12 mai 2021

Le douze mai deux-mille vingt et un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 04 mai 2021.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT

**Absent excusé :** Christophe ESQUENET (Pouvoir donné à Fabienne GABBANA)

La séance est ouverte à 20H30

Présence de 0 administré en raison du huis-clos.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 02 avril 2021 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Point travaux (3eme tranche sécurisation village, Four communal, Local technique)
- Décision modificative « foret »
- Délibération FDEC
- Point urbanisme
- Organisation bureau de vote élections départementales et régionales
- Informations et questions diverses

En amont le Maire indique un ajout à l'ordre du jour, à savoir : **Délibération de demande de subvention – Travaux Sylvicoles- Programme Sylv'ACCTES**

**I. Point travaux**

**a. 3eme tranche sécurisation village**

La publication a été faite le vendredi 7 mai 2021. La date limite de remise des offres est le mardi 25 mai 2021 à 14h.

**b. Four Communal**

Le Maire expose le bilan financier depuis le début des travaux.

L'entreprise de charpente posera le toit début juin 2021.

**c. Local technique**

Suite à la rencontre avec l'architecte une 1ere proposition a été faite.

**II. DM (Délibération N° 1)**

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Diminution de l'opération 172 « Création local technique » : - 16 300€

Augmentation de l'opération 173 « environnement » : + 1 300€

Création de l'opération 176 « signalisation village » : + 15 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition.

**III. Demande de subvention FDEC**

Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal car la commune attend des devis.

**IV. Délibération de demande de subvention – Travaux Sylvicoles- Programme Sylv'ACCTES (Délibération N°2)**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021

La nature des travaux est la suivante : (nature, itinéraire sylvicole) Travaux de dégagement des plants installés en janvier 2021 dans la parcelle 2 de la forêt communale et application d'un répulsif à l'automne sur les plants résineux.

Itinéraire sylvicole numéro 1 : Peuplements de piémont

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **Dépenses subventionnables 3 710,00€**

\* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 1855,00 euros

\* Montant total des subventions 1855,00 euros

\* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 1855,00 euros H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

La commune a reçu un mécénat de 4900€ (1500€ en 2021, 1700€ en 2022 et 1700€ en 2023) concernant le projet de la forêt communale, provenant de la société MND. La commune remercie grandement la société MND.

## **V. Point urbanisme**

Au 12 mai 2021 la commune a enregistré 3 permis de construire, 15 déclarations préalables et 14 certificats d'urbanisme.

## **VI. Organisation bureau de vote**

Le Maire rappelle les élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021.

Un tableau sera transmis pour l'organisation du double scrutin.

## **VII. Informations et questions diverses**

### **a. Fleurissement**

Trois devis ont été reçus, les élus en charge de ce point attendent un 4eme devis.

La plantation est prévue fin mai.

### **b. Reprise location salle polyvalente + ouverture parc communal**

En raison de la crise sanitaire la salle polyvalente ne sera pas proposée à la location avant septembre 2021. Un point sera fait en amont afin de confirmer ou non sa réouverture en septembre et sous quelles conditions.

Le parc communal sera réouvert à compter du 1<sup>er</sup> juin de 8h à 21h avec mise en place de vidéo-surveillance.

Un arrêté sera fait en conséquence et transmis à la gendarmerie.

### **c. Journée forêt**

La commune est toujours dans l'attente du devis pour la protection des arbustes contre le gibier.

Une journée citoyenne sera organisée avec la population courant juin pour le nettoyage et le mise en place de la clôture.

### **d. Dépenses énergétiques : éclairage public**

Les élus se questionnent sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Il convient de définir les lieux concernés et les horaires.

### **e. Circulation/école**

Il est constaté que de plus en plus de véhicules circulent aux abords de l'école. Les élus s'interrogent sur l'utilisation des transports scolaires par les familles. Il serait intéressant de sonder les familles, en collaboration avec les enseignants, sur les raisons de la non-utilisation des transports collectifs, y compris pour les communes adhérentes du SIVU scolaire.

### **f. Formation élus**

En l'absence du Maire, Nicolas COUTIER participera à la formation « gestion des incivilités du quotidien » qui aura lieu le jeudi 20 mai 2021 et proposée par la gendarmerie.

### **g. Domaine du Castelet**

La cession du bâtiment les Belledonne au domaine du Castelet sera délibérée en conseil communautaire le 20 mai 2021. Le projet de réhabilitation de ce bâtiment sera conduit en étroite collaboration avec la collectivité.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée 23h00.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

